

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES PRÉTENDUS POTS-DE-VIN À UN INSPECTEUR DE LA SCHL

M. Fonse Faour (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics, que je félicite d'avoir pu trouver une différence entre les libéraux et les conservateurs, ce que je n'ai jamais réussi à faire. J'ai donné avis de ma question au ministre.

On a prétendu qu'un inspecteur de la SCHL se serait laissé graisser la patte par les entrepreneurs qui ont construit à Saint-Jean 116 maisons dans le quartier de Virginia Park, projet financé partiellement grâce à des subventions accordées dans le cadre du programme PAAP. Le ministre est-il au courant de ces allégations? Dans l'affirmative, a-t-il demandé à la GRC de faire enquête dans cette affaire?

L'hon. André Ouellet (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Je suis reconnaissant au député de m'avoir donné avis de sa question, ce qui m'a permis de vérifier ce qu'il en était auprès des représentants de la SCHL, qui étudient actuellement la question. On m'en fera normalement rapport demain ou au début de la semaine prochaine, et j'aviserai alors le député et la Chambre du résultat de l'enquête.

● (1427)

Pour ce qui est des murs extérieurs en brique, nous essayons depuis quelque temps d'obtenir des parties concernées qu'elles conviennent du mode de financement des réparations. C'est là un des problèmes. Nous essayons d'aider ceux qui connaissent ces difficultés à trouver les ressources financières voulues.

M. Faour: Je suis heureux de voir que le ministre est au courant de la médiocre qualité de ces maisons—on a raconté des choses effroyables, par exemple, que la brique s'effritait, que les fondations avaient été mal faites, que les carreaux étaient brisés et que les planchers gauchissaient. J'aimerais qu'il nous assure, et qu'il assure aux résidents de ce lotissement, de façon plus positive, que la SCHL garantira qu'ils ne seront pas lésés et que les réparations nécessaires seront effectuées.

M. Ouellet: Je ne puis donner cette garantie avant de connaître à fond le dossier. Je puis toutefois assurer au député que la SCHL assumera ses responsabilités. Nous ne pouvons aller plus loin et engager la responsabilité des entrepreneurs et nous ne pouvons pas, non plus, assumer la responsabilité des autorités municipales si, en fait, ce sont elles qui ont approuvé la construction et donné l'autorisation pour la mise en chantier. Nous étudions toutefois la situation et nous ferons tout en notre possible pour aider ceux qui sont aux prises avec ces problèmes.

LE DÉDOMMAGEMENT POUR LES MAISONS COMPORTANT DES DÉFAUTS DE CONSTRUCTION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai porté cette affaire à l'attention du ministre il y a plus d'un an. J'avais constaté à ce moment-là des lacunes dans les inspections et l'usage de matériaux défectueux, et pourtant le ministre a refusé d'agir et a forcé ces travailleurs à faible revenu à porter leur cas devant les tribunaux.

Questions orales

Si le ministre s'intéresse autant qu'il le dit au sort des travailleurs à faible revenu, dira-t-il à la Chambre qu'il est prêt à dédommager ces gens qui sont victimes de ce qu'ont dit être des pratiques de corruption flagrante? Des inspecteurs de la SCHL auraient, dit-on, accepté des pots-de-vin; cela relève clairement du ministre, et non du conseil de ville de Saint-Jean.

L'hon. André Ouellet (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé des Affaires urbaines): J'ai dit que la Société était actuellement à étudier ces diverses accusations et à examiner les documents.

Une voix: Vous faites cela depuis un an.

M. Ouellet: Dès que j'aurai un rapport, je le porterai à l'attention de la Chambre.

M. McGrath: A mon avis, la situation qui a été mise au jour à Saint-Jean et que l'on a exposée sur les ondes de la télévision nationale hier soir n'est que la pointe de l'iceberg. Nous pourrions trouver d'autres programmes PAAP d'un bout à l'autre du pays où il y a des preuves d'inspection insuffisante et d'emploi de matériaux inférieurs aux normes. Compte tenu de ces faits, et du témoignage présenté à la télévision nationale hier soir, le ministre demandera-t-il à son collègue le procureur général d'ordonner une enquête complète sur la construction de maisons dans le cadre du programme PAAP?

M. Ouellet: La réponse est évidemment non. L'opposition tente systématiquement d'inventer une situation généralisée à partir d'un cas isolé. Il y a des milliers de constructeurs au Canada qui se conduisent bien, qui se servent des programmes gouvernementaux pour construire des maisons de première qualité. Je refuse absolument de tenir compte des allégations du député, qui tente de s'appuyer sur un cas isolé pour faire croire que tous les constructeurs du Canada sont des escrocs.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1432)

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'UTILISATION DE PASSES D'AVION PAR CERTAINS DÉPUTÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Richard Janelle (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. A la suite d'un article publié ce matin dans un journal, affirmant que des ministres fédéraux recevaient des passes d'avion utilisées à des fins personnelles, le très honorable premier ministre a-t-il l'intention de donner des directives pour mettre fin à cette pratique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je ne suis pas au courant des détails de l'article, mais je sais, si je suis bien renseigné, que la société Air Canada donne des passes aux ministres de ce gouvernement, puisqu'ils ont l'obligation de voyager à travers le pays. J'ai fait remarquer au député du Nouveau parti démocratique également que sur mon intervention il y a cinq, six ou peut-être sept ans, j'ai fait en sorte que le leader de son parti ainsi que le leader du parti progressiste conservateur et celui du Parti Crédit Social du Canada obtiennent également des passes gratuites, et je suppose qu'ils s'en servent.